
FEUILLE D'HIVER VILLETTOISE 2013

QUELQUES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA COMMUNE

AIRE DE JEUX

De nouveaux jeux ont été installés sur le terrain d'évolution à côté du tennis. Ces jeux sont à destination des enfants de 2 à 6 ans. Des éléments à destination des enfants de 6 à 12 ans seront prévus ultérieurement, mais les finances de la commune ne permettent pas de tout faire en même temps. En attendant, le toboggan en bois reste en place, mais son utilisation se fait sous la responsabilité des parents car il ne correspond plus aux normes actuelles et devra à terme être enlevé et remplacé par un autre jeu.



RECENSEMENT

Un recensement aura lieu sur la commune de Villette en 2014, du 16 janvier au 15 février. Merci de faire bon accueil à l'agent recenseur qui passera pour déposer les formulaires et expliquer les modalités de remplissage. Cette évaluation est indispensable pour réactualiser les données démographiques et réaliser des actions collectives cohérentes, de l'échelon communal à l'échelon national, voire européen.

SAPINS DE NOËL

Comme l'an passé, une collecte des sapins de Noël usagés sera organisée par la commune courant janvier.

Un mot dans les boîtes aux lettres signalera la date précise de ce ramassage. Mais pour l'instant, l'heure est à la décoration...

RALENTISSONS...

Le ralentisseur mis en place rue de Paris joue son rôle.

Comme nous l'avions annoncé, un deuxième système de ralentissement va être installé pour compléter son action ; il s'agit d'une chicane dont l'emplacement exact est en cours d'étude, en concertation avec les riverains.

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du 30 décembre 2013 au 4 janvier 2014.

Sur cette période, une permanence sera toutefois assurée pour la consultation du projet de PLU et la mise à disposition du registre d'enquête aux heures d'ouverture habituelles.



RYTHMES SCOLAIRES

Les élus participent à de nombreuses réunions sur ce thème. La tendance générale est à la demande d'un report vu les difficultés de la mise en place. La commune a donc officiellement demandé un report à la rentrée 2015, en cohérence avec les communes du canton de Guerville et celles membres de la Communauté de Communes du Pays Houdanais. Des solutions sont néanmoins à l'étude au niveau du syndicat scolaire en concertation avec les enseignantes et les parents d'élèves. Une proposition sera à transmettre à l'administration avant le 31 janvier.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, une enquête publique va se dérouler du jeudi 19 décembre 2013 au vendredi 31 janvier 2014.

Le projet d'élaboration du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront sur cette période à la disposition des habitants aux horaires habituels d'ouverture de la mairie, soit le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et le vendredi de 14 h 30 à 19 h 30, et également le samedi 25 janvier 2014 de 9 h à 12 h.

Le commissaire-enquêteur sera présent aux dates suivantes:

Jeudi 19 décembre de 9 h à 12 h

Mardi 7 janvier de 9 h à 12 h

Vendredi 17 janvier de 16 h 30 à 19 h 30

Samedi 25 janvier de 9 h à 12 h

Vendredi 31 janvier de 14 h 30 à 17 h 30

Le commissaire-enquêteur disposera ensuite d'un délai d'un mois pour transmettre ses conclusions en mairie.

BALAYAGE

Un véhicule de balayage fera désormais un passage régulier dans les rues de la commune. Lors des jours de passage qui seront annoncés au fur et à mesure, merci d'éviter dans la mesure du possible de garer vos véhicules le long des trottoirs, afin que la qualité du balayage soit à la hauteur de votre attente.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets végétaux est totalement interdit, à l'exception des déchets issus de travaux agricoles ou forestiers, et sous certaines conditions.

Le brûlage des tontes de pelouses (qui n'est d'ailleurs pas très simple vu leur humidité), des tailles de haies, etc. est donc clairement prohibé, et à juste titre, **car il représente une nuisance importante pour le voisinage.**

LA FEUILLE D'HIVER

DÉCEMBRE 2013

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : PIERRE JEAN

RÉDACTION : ROLAND TROUSSEAU

RÉALISATION : RÉGIS BIECHER

DISTRIBUTION & IMPRESSION : MAIRIE DE VILLETTE

-
M. le Maire, ses adjoints et conseillers
vous souhaitent de **bonnes fêtes de fin d'année.**
-

